



Loutre d'Europe et entretien de cours d'eau

Préconisations du Groupe Mammalogique Breton

- Franck Simonnet et Xavier Grémillet, 2006 -



La Loutre d'Europe est une espèce très dépendante de la végétation des berges des cours d'eau qui lui procure la majeure partie de ses gîtes en Bretagne, lui assure tranquillité et discrétion et joue un rôle primordial dans le maintien de ses ressources alimentaires. Ainsi, la prise en compte des exigences de la Loutre est nécessaire à une pratique de l'entretien et de la restauration des cours d'eau compatible avec son écologie.

Exigences écologiques de la Loutre d'Europe :

Nourriture : La Loutre se nourrit avant tout de **poisson**, consommant les individus les plus faciles à capturer (espèce la plus abondante, espèces lentes, individus malades, etc.). En Bretagne, sa catégorie de proies secondaire est constituée par les **batraciens**, ressource alimentaire cruciale à la sortie de l'hiver, et d'écrevisses américaines sur certains sites en été.

Gîtes : Au cours d'une année, la Loutre utilise **plusieurs dizaines de gîtes différents** le long des 5 à 40 km de cours d'eau qu'elle exploite. Ces gîtes (ou catiches) sont fréquemment constitués par des cavités dans les racines des arbres riverains, mais aussi des anfractuosités rocheuses, des arbres, troncs ou souches creuses sur berge, ces ronciers ou des terriers de ragondins.

Reproduction : Pour assurer la mise bas et l'élevage des jeunes, la Loutre a besoin d'un minimum de **tranquillité**. Elle peut de plus avoir de grandes distances à parcourir pour rencontrer un partenaire sexuel ; les **corridors écologiques** (ripisylves notamment) lui sont ainsi importants. Les têtes de bassins versants jouent alors un rôle majeur dans la recolonisation et les brassages génétiques.

Préconisations

• Principes de gestion

Les opérations doivent être guidées par le principe général d'un entretien doux et sélectif : pour chaque élément sur lequel une intervention est envisagée (arbre, branche, embâcle, etc.), l'analyse des différents enjeux (hydraulique, piscicole, loutre, etc.) et leur hiérarchisation doit être faite, permettant de n'intervenir que lorsque cela s'impose, selon les objectifs visés.

Préservation de la qualité générale de l'habitat

- **maintenir un corridor écologique** en alternant les interventions sur une rive puis sur l'autre et ceci sur des tronçons suffisamment longs et des pas de temps suffisants pour assurer la présence d'un milieu favorable en permanence.
- **maintenir la continuité de la ripisylve** en préférant l'élagage des branches basses à l'abattage.
- **éviter toute plantation de résineux** (à moins de 50 m des berges) engendrant une acidification du milieu et du cours d'eau et la déstabilisation des berges (essences par ailleurs peu favorables à la constitution d'abris et catiches).
- **éviter la culture de peupliers** engendrant un appauvrissement structurel et fonctionnel, un enrichissement organique et la déstabilisation des berges.
- **proscrire tout recalibrage ou rectification des cours d'eau.**
- **éviter les enrochements** sur de longs linéaires de berge (>20 m).

Mesures actives :

- remplacer les résineux et les peupleraies existantes par des **essences locales** de feuillus
- **recréer les méandres** disparus (travaux soumis à autorisations spéciales).

Préservation de la capacité d'accueil de l'habitat vis-à-vis de la Loutre

• Conservation d'une importante densité en gîtes potentiels

- conserver un maximum d'**arbres creux** sur pied et de **chablis** sur berges, **tous les troncs creux et souches creuses**, exclure le dessouchage.
- préserver les essences d'arbres présentant d'importants **lacis de racines** ou des **cavités** sous berges (chêne, aulne, frêne, érable...).
- limiter au maximum les interventions sur la végétation des îlots.
- conserver un minimum de **zones-refuges de végétation buissonnante** (saules, ronciers, épineux) sur les berges.

Mesures actives :

- créer des catiches artificielles en chapelets hors des zones inondables ou aménager en gîte les ruines de bâtiments ou les soubassements d'anciens moulins.

• Préservation des conditions favorables à l'alimentation

- conserver un minimum d'**encombres** qui jouent un rôle crucial pour la faune piscicole du point de vue de la structure du cours d'eau, mais également pour la micro-faune grâce à la décomposition du bois.
- favoriser la richesse biologique de la rivière et les frayères en créant une alternance entre zones éclairées et zones ombragées en fonction des radiers et des profonds.
- conserver des **mares, bras morts, dépressions humides** (zones de reproduction des batraciens) à proximité des berges.

Mesures actives :

- créer des mares à batraciens ou aménager comme tel les méandres disparus à défaut de pouvoir les recréer.

• Maintien de la tranquillité et de la sécurité des individus (notamment les jeunes)

- **concevoir les chemins de randonnées** de manière à ce qu'ils ne longent pas les cours d'eau, mais plutôt qu'ils s'en écartent et y reviennent ponctuellement au besoin.
- **concevoir les parcours de pêche** de manière à ce qu'ils ne longent pas le cours d'eau en permanence et à ce qu'une seule rive soit accessible à un endroit donné.

Mesures actives :

- créer des « **Havres de Paix** pour la Loutre » ou des « zones de tranquillité de la faune » où les activités de chasse et de pêche et l'accès du public sont proscrits.

• Préconisations pendant les travaux

- **veiller aux conditions de coupe** (privilégier les interventions manuelles) **et de débardage** :
 - pour éviter les dégradations potentielles (dégradations de la végétation, déstabilisation du substrat par des engins lourds, etc.) – à ce titre, le débardage à cheval est une pratique intéressante,
 - pour éviter les destructions accidentelles d'animaux par les engins mécaniques.
- **exclure tout traitement chimique** sur berges.
- **exclure le dessouchage.**
- utiliser des **huiles** de tronçonneuse **bio-dégradables** afin d'éviter les pollutions.
- **maintenir les rémanents de coupes** sur place pour fournir des abris aux batraciens.

Mesures actives :

- **maintenir les rémanents de coupes** sur place et les disposer de manière à **créer des gîtes** à proximité des berges. Ceux-ci doivent être placés hors zone inondable pour éviter toute reprise par les eaux lors des crues et assurer la sécurité des animaux.